

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 05/10/2022.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoints
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, ROBERT Alain, FOLTIN Muriel, STUTZMANN Marc Conseillers Municipaux.

Absente excusée : FOLTIN Muriel

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Procuration : FOLTIN Muriel à ROBERT Alain

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc STUTZMANN a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 3 : ONF : APPROBATION ETAT D'ASSIETTE POUR 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage établit annuellement par l'ONF.

Pour 2024, les parcelles forestières concernées sont : 6 a, 14 i, 10 i.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.



RENDU EXECUTOIRE LE

13.10.2022

Le Maire,




Florent LACHAUSSEE.